

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 23.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 6 juillet 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12 (0 procuration)
- Suffrages exprimés : 12 (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le six juillet deux mille vingt-six, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ALLIROL Béatrice, ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GAY Robert, JAFFRE Sylvain, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, PELOUX Nicole, TARDY Lionel et TEMPLIER Jean-Pierre

Absents excusés : MAGNUS Philippe et TRUPHEME Anne

**ORDRE DU JOUR : Marché de travaux d'aménagement et d'entretien des voies de l'allée des
Érables – Avenant n° 1 au lot 1**

Par délibération n° 37.25 du 6 octobre 2025, le bureau communautaire a approuvé le lancement du marché de travaux pour l'aménagement et l'entretien des voies de l'allée des Érables sur le parc d'activités du Val de Durance.

Le marché a été alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Travaux de voiries, trottoirs et réseaux divers ponctuels ;
- Lot 2 : Travaux d'espaces verts.

Par décision TECH n° 07 / 2026 du 9 mars 2026, le président a attribué le marché correspondant au lot 1 à l'entreprise « Société Routière du Midi » pour un montant de 275.044,44 € HT (soit 330.053,33 € TTC).

Dans le cadre des travaux de réfection de l'allée des Érables et afin de sécuriser la zone, il est nécessaire de prévoir un dispositif visant à empêcher le stationnement des poids lourds sur les futurs trottoirs. En effet, ces aménagements ne sont pas dimensionnés pour supporter le passage ou le stationnement de véhicules de fort tonnage.

La solution retenue consisterait en l'installation de pieux enterrés permettant la pose de potelets anti-stationnement ou de bornes plastiques amovibles.

La CCSB dispose déjà de bornes plastiques qui seront déployées dans un premier temps, avant d'être remplacées par des potelets, plus qualitatifs sur le plan esthétique.

La mise en place de ce dispositif entraînerait un avenant au marché avec une incidence financière de 2.040 € HT, soit une augmentation de 0,74 % par rapport au montant initial du marché.

Cet avenant serait passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique et prendrait effet à la date de sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 au lot 1 « Travaux de voiries, trottoirs et réseaux divers ponctuels » du marché de travaux d'aménagement et d'entretien des voies de l'allée des Érables, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise « Société Routière du Midi », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président
Jean-Pierre TEMPLIER



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le :

31 JUIL. 2026